



PROMULGATION DES RÈGLEMENTS N^{os} 976.01, 977.03, 989 ET 3600-1-01

Avis public est donné par le soussigné que les règlements suivants intitulés :

- **976.01 : Règlement amendant le règlement numéro 976 concernant les modalités de publication des avis publics municipaux.**
- **977.03 : Règlement modifiant le règlement numéro 977 concernant la tarification des biens, activités et services fournis aux usagers – 2018.**
- **989 : Règlement établissant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation de la bibliothèque municipale de la Ville de Bois-des-Filion.**
- **3600-1-01 : Règlement amendant le règlement numéro 3600-1 modifiant le règlement fixant la somme à réclamer lors d'une fausse alarme.**

- ont été adoptés par le conseil municipal le **10 septembre 2018**.

Lesdits règlements sont maintenant déposés au bureau du greffier, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 11 septembre 2018.

Le greffier,



Pierre St-Onge, avocat